

Petit guide de la validation de la première année

Filière franco-allemande

Année 2018-2019

La **maquette de première année de FIFA** se présente comme dans le tableau ci-dessous, avec des enseignements regroupés en « blocs thématiques » :

1e année / SEMESTRE 1 (30 ECTS)	Economie (5 ECTS)		Type	ECTS
	Introduction à l'analyse des activités économiques	CM	2	
	Economie - théories et politiques	Conf	3	
	Droit (5 ECTS)		Type	ECTS
	Introduction au droit, aux institutions et aux juridictions	CM	2	
		Conf	3	
	Histoire (5 ECTS)		Type	ECTS
	L'Europe du 19e siècle	CM	2	
		Conf	3	
	Science Politique (5 ECTS)		Type	ECTS
	L'ordre politique	CM	2	
		Conf	3	
	Enjeux contemporains (4 ECTS)		Type	ECTS
	Courants et débats sociologiques en Europe	Conf	2	
Relations franco-allemandes depuis 1945	Conf	2		
Langues et civilisations (6 ECTS)		Type	ECTS	
LV1	Conf	3		
Renforcement	Conf			
LV2	Conf	3		
1e année / SEMESTRE 2 (30 ECTS)	Economie (5 ECTS)		Type	ECTS
	Théorie du capitalisme	CM	2	
	Economie - théories et politiques	Conf	3	
	Droit (5 ECTS)		Type	ECTS
	Droit constitutionnel : Institutions politiques comparées	CM	2	
		Conf	3	
	Histoire (5 ECTS)		Type	ECTS
	L'Europe du 19e siècle	CM	2	
		Conf	3	
	Science Politique (5 ECTS)		Type	ECTS
	Acteurs et organisations politiques	CM	2	
		Conf	3	
	Enjeux contemporains (4 ECTS)		Type	ECTS
	Courants et débats sociologiques en Europe	Conf	2	
Relations franco-allemandes depuis 1949	Conf	2		
Langues et civilisations (6 ECTS)		Type	ECTS	
LV1	Conf	3		
Renforcement	Conf			
LV2	Conf	3		

NB Par rapport à la maquette de première année de la filière générale, seules changent certaines matières enseignées dans le bloc thématique « Enjeux contemporains » (2 conférences de méthode annuelles « Courants et débats sociologiques en Europe » et « Relations franco-allemandes depuis 1949 », en lieu et place de 4 cours magistraux semestriels), ainsi que l'horaire renforcé en LV1.

Voici résumées les dispositions du règlement des études (disponible sur le site internet de Sciences-Po Lille).

En première année, le **jury de délibération** est placé sous la présidence du responsable de première année (Cédric Passard). Le jury est composé de l'ensemble des enseignant.e.s de l'année. Le jury est souverain. Il valide, peut modifier ou suppléer toute note. Celles-ci ne sont définitives qu'une fois délibérées en jury.

La **validation de l'année** repose sur des évaluations de contrôle continu (qui concerne les conférences de méthode) et des évaluations de contrôle final (qui concernent les cours magistraux). Ces évaluations se font sur la base de lettres. Pour l'instant, les moyennes obtenues sont converties en chiffres, selon le tableau ci-dessous, afin d'être communiquées au service de la scolarité pour report sur le relevé de notes :

A+	20
A	16
B	14
C	12
D	10
E	8
F	0

Pour valider leur année, les étudiant.e.s doivent obtenir **60 crédits**. Les crédits affectés à chaque note (ECTS indiqués dans la maquette) constituent en même temps les coefficients qui permettent le calcul des moyennes particulières (par bloc) et de la moyenne générale.

Au sein de chaque bloc thématique, toutes les notes – cours et/ou conférences de méthode – se compensent. Elles se compensent également entre les deux semestres (exemple : entre Economie semestre 1 et Economie semestre 2). L'obtention d'une moyenne supérieure ou égale à 10/20 vaut alors validation du bloc et de l'ensemble des crédits qui y sont rattachés pour l'ensemble des semestres.

➤ **Les différents blocs ne se compensent pas entre eux, il faut donc tous les valider !**

Lorsqu'à l'issue de la délibération de première session, un.e étudiant.e n'obtient pas la moyenne dans un bloc, il.elle passe les épreuves de la deuxième session dans les matières où il.elle n'a pas obtenu au moins la note de 10/20 à l'examen. La **deuxième session, dite session de rattrapage**, est organisée sous forme d'épreuves écrites ou orales. A l'issue de la deuxième session, le jury délibère à nouveau sur le cas des étudiant.e.s qui n'ont pas totalisé 60 crédits. Il décide, en fonction de l'appréciation générale du cursus de l'étudiant.e : de l'ajournement définitif valant exclusion ou du redoublement.

Remarques :

- L'enseignement du **sport** et la validation d'une troisième **langue vivante** permettent d'obtenir chacun un crédit supplémentaire, pris en compte par le jury pour permettre l'obtention d'une mention ou en cas de difficulté de l'étudiant.e.
- **Attention : l'obtention de la note F/zéro** à la première session impose obligatoirement de passer l'épreuve concernée en session de rattrapage. L'obtention de la note F/zéro en session de rattrapage interdit le passage en année supérieure ou la délivrance du diplôme.
- **Remarque sur les absences aux examens** : lorsque l'absence est justifiée, la mention « absence justifiée » apparaît sur le relevé de notes. La moyenne du bloc est calculée avec l'équivalent d'une note zéro pour l'épreuve concernée. Si dans ces conditions, le bloc est validé, l'étudiant.e ne repasse pas l'épreuve en question sauf s'il.elle en fait la demande. Si le semestre n'est pas validé, l'étudiant.e repasse l'épreuve à laquelle il.elle a été absent.e. Lorsque l'absence est injustifiée, la mention « absence injustifiée » apparaît sur le relevé de notes. La moyenne de l'unité est calculée avec l'équivalent d'une note zéro pour l'épreuve concernée. Même si dans ces conditions, le bloc est validé, l'étudiant.e doit repasser l'épreuve en question. [A noter par ailleurs que les absences en galop doivent elles aussi être justifiées.]

En résumé :

- **Début mars** : collecte des notes des examens du premier semestre (première session) puis affichage indicatif des notes.
- **Mi-juin** : délibération du jury de première année pour l'ensemble de l'année (prenant en compte les premières sessions du premier semestre et du deuxième semestre) puis affichage des résultats pour l'ensemble de l'année.
- **Fin juin** : dans les blocs qui n'atteignent pas 10/20, prévoir une session de rattrapage pour les notes de cours magistral (CM) ou de conférences de méthode de langue inférieures à 10/20, qu'il s'agisse de notes ayant compté pour le premier ou le deuxième semestre.
- **Mi-juillet** : délibération du jury de première année pour l'ensemble de l'année (deuxième session) et affichage des résultats définitifs.

NB Consultez régulièrement les panneaux d'affichage, le site internet et vos adresses "@sciencespo-lille.eu" !
Les informations de calendrier seront précisées, développées et actualisées tout au long de l'année.